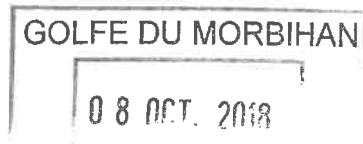


Theix-Noyalo, le 03 octobre 2018



GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION  
Monsieur le président  
PIBS - 30, Allée Alfred Kastler  
BP 70206  
56006 VANNES CEDEX 01

	AS	
	Exe	Info
Président		
Secrétariat Pdt		
DGS		
SG-Instances		
Ressources		
Env-Aménagt		
Attractivité-Dév		
18 Serv. population		

SA → D. Dano

**Objet : Avis remise en état - déchetterie de Theix-Noyalo.**

**Affaire suivie par :** Nathalie MORINIAUX, responsable du service Aménagement et Urbanisme (02 97 43 01 18)

**Nos réf. :** NM/111938

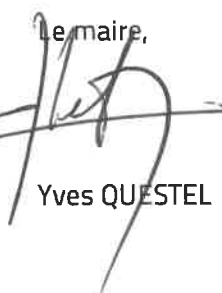
**Vos réf. :** 111655

Monsieur le président,

En vertu de l'article R 512-46-4 du code de l'environnement relatif au contenu de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la protection de l'environnement, qui sera réalisé dans le cadre du projet de déchetterie sur la commune de Theix-Noyalo, vous sollicitez mon avis sur la remise en état du site en fin d'exploitation, lors de l'arrêté définitif de l'établissement.

En tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme et dans le cadre de l'application de l'article R 512-46-4 susvisé, j'émet l'avis qu'en fin d'exploitation, tant en matière de protection de santé publique que du respect de l'environnement, le site soit remis dans un état compatible avec les règles des zonages naturels qui s'appliqueront dans le document d'urbanisme en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,  
  
Yves QUESTEL

